



# Protocole anti-Covid à l'école : des ajustements vont être annoncés ce vendredi, précise Jean-Michel Blanquer

*Le Parisien*

Protocole anti-Covid à l'école : des ajustements vont être annoncés ce vendredi, précise Jean-Michel Blanquer

**Le ministre devrait annoncer ce vendredi des ajustements du protocole sanitaire à l'école, après une concertation avec les syndicats d'enseignants et les fédérations de parents d'élèves.**

Un nouveau protocole sanitaire bientôt connu. Le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer indique dans une interview au Télégramme publiée mercredi soir, que des ajustements du protocole à l'école devraient être annoncés vendredi, après une concertation avec les syndicats et fédérations de parents d'élèves.

« J'enverrai, ce vendredi, un courrier à l'ensemble des personnels et, par ailleurs, je présenterai, à la suite, les nouvelles dispositions à la presse, afin d'informer au plus tôt les parents d'élèves », a-t-il affirmé. Certains allègements seront proposés « dès la rentrée des vacances de février » et se mettront en place « successivement pour chacune des zones », a-t-il ajouté.

Moins de masques et d'autotests

Quels ajustements sont sur la table ? Sans entrer dans les détails, le ministre assure tout d'abord faire « le maximum pour que les enfants puissent enlever le masque en extérieur ». Une piste qu'il avait déjà suggérée la semaine passée, évoquant un « passage au niveau 2 du protocole sanitaire ». Les activités sportives en intérieur, pourraient également faire leur retour, celles-ci avaient été abandonnées en décembre dernier avec la propagation du variant Omicron.

Autre hypothèse possible, celle de réduire le nombre d'autotests à effectuer pour l'élève en situation de cas contact. À l'heure actuelle, quand un élève est déclaré cas contact, il doit faire un autotest, en présenter le résultat négatif pour revenir en classe, puis en refaire un à J + 2 et J + 4, tout en restant en classe. Désormais, seul le test négatif à J + 4 ne pourrait être demandé, une mesure qui pourrait notamment simplifier l'organisation des parents.

Enfin, la fin du « non-brassage des classes » dans le premier degré pourrait être actée. Ainsi, si un enseignant est malade, ses élèves pourraient de nouveau être répartis dans d'autres classes, plutôt que renvoyés chez eux en attendant le retour du prof. Une mesure qui aurait l'avantage de limiter les fermetures de classe et d'assurer le suivi pédagogique des enfants. ■

